

Cours sur les exigences minimales

de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

Description du cours

Vous êtes membre d'un comité de retraite? Pour exercer vos fonctions, vous devez connaître les exigences minimales de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR).

Ce cours vous fournira l'information de base sur les exigences minimales de la Loi RCR en ce qui concerne les droits des participants et des bénéficiaires, l'enregistrement des modifications et le financement d'un régime de retraite.

Des exemples y seront présentés pour illustrer les règles que les membres de comités de retraite doivent connaître pour faciliter la prise de décisions et la surveillance de l'administration d'un régime de retraite. On y abordera notamment :

- les cotisations requises à la caisse de retraite;
- les prestations minimales prévues par la Loi RCR;
- les règles relatives aux transferts et aux remboursements;
- les différents relevés que le comité doit fournir aux participants et aux bénéficiaires;
- les rapports que le comité doit fournir à Retraite Québec.

Horaire et lieux du cours

Régimes à prestations déterminées

En salle, à Québec	En salle, à Montréal	En classe virtuelle
12 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30	19 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30	26 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30

Régimes à cotisation déterminée

En salle, à Québec	En salle, à Montréal	En classe virtuelle
Aucun	20 février 2019 de 13 h 30 à 16 h 30	28 février 2019 de 9 h à 12 h

Québec	Montréal
Retraite Québec Place de la Cité Entrée 6 (av. Jean-De Quen) Tour de la Cité, 2e étage, salle 254 2600, boul. Laurier G1V 4T3	Grande Bibliothèque Entrée du personnel (rue Berri), salle M.460 475, boul. De Maisonneuve Est H2L 5C4

Classe virtuelle

Nous utilisons l'outil de formation Via de l'entreprise québécoise SVI eSolutions inc. Vous aurez besoin d'un poste de travail muni :

- du plugiciel Adobe Flash Player;
- d'une connexion Internet haute vitesse.

Consultez les [informations techniques](#) pour les détails.

Pour communiquer et interagir lors du cours, nous vous suggérons d'utiliser un casque d'écoute avec micro intégré et une caméra Web; vous pouvez aussi clavarder. Pour l'audio, vous pourrez choisir entre la voix Internet ou le téléphone. Nous recommandons le téléphone pour que votre bande passante soit libérée.

Si vous le préférez, vous pouvez suivre le cours sur votre tablette électronique ou votre téléphone intelligent grâce à l'application Via Mobile.

Une fois que votre inscription sera confirmée, les instructions relatives à l'accès et la préparation du cours vous parviendront par courriel deux jours ouvrables avant la date de la formation.

Inscription

- Inscrivez-vous dès maintenant, car le nombre de places est limité. Date limite d'inscription : **31 janvier 2019**.
- Frais d'inscription pour chaque cours : **150 \$ par personne**, payables en ligne, par paiement électronique ou par chèque
(130,47 \$ + 6,52 \$ [TPS] + 13,01 \$ [TVQ])
Numéro d'enregistrement de TPS : 869515601 RT0114
Numéro d'enregistrement de TVQ : 1006149509 TQ 0003

Modalités d'inscription et de paiement

- [Paiement en ligne ou électronique](#)
Remplissez le formulaire d'inscription et retournez-le-nous par courriel à rcrformation@retraitequebec.gouv.qc.ca.
Un numéro de référence vous sera attribué pour vous permettre d'effectuer votre paiement auprès d'un établissement financier autorisé.
- Par chèque
Remplissez et postez le formulaire d'inscription avec votre chèque à :
Retraite Québec
Direction des régimes complémentaires de retraite
Case postale 5300, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 0G4
- Vous recevrez une confirmation de votre inscription à la réception de votre paiement. **Cette confirmation d'inscription tient lieu de facture.**
- Les frais d'inscription sont remboursables si une demande d'annulation est faite au plus tard trois jours ouvrables avant que l'activité ait lieu.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Direction des régimes complémentaires de retraite par courriel au rcrformation@retraitequebec.gouv.qc.ca ou par téléphone au **418 643-8282** (région de Québec) ou au **1 877 660-8282** (sans frais).

Formulaire d'inscription

aux activités de formation offertes aux membres
de comités de retraite

Cours sur le rôle et les responsabilités du comité de retraite

Votre choix	Date	Heure	Formation
<input type="checkbox"/>	12 février 2019	9 h	En salle, à Québec
<input type="checkbox"/>	19 février 2019	9 h	En salle, à Montréal
<input type="checkbox"/>	20 février 2019	9 h	En salle, à Montréal
<input type="checkbox"/>	21 février 2019	9 h	En salle, à Montréal
<input type="checkbox"/>	25 février 2019	13 h 30	En classe virtuelle
<input type="checkbox"/>	27 février 2019	13 h 30	En classe virtuelle

Cours sur les exigences minimales de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

Régimes à prestations déterminées

Votre choix	Date	Heure	Formation
<input type="checkbox"/>	12 février 2019	13 h 30	En salle, à Québec
<input type="checkbox"/>	19 février 2019	13 h 30	En salle, à Montréal
<input type="checkbox"/>	26 février 2019	13 h 30	En classe virtuelle

Régimes à cotisation déterminée

Votre choix	Date	Heure	Formation
<input type="checkbox"/>	20 février 2019	13 h 30	En salle, à Montréal
<input type="checkbox"/>	28 février 2019	9 h	En classe virtuelle

Cours sur le partage des droits dans un régime de retraite

Votre choix	Date	Heure	Formation
<input type="checkbox"/>	13 février 2019	9 h	En salle, à Québec
<input type="checkbox"/>	21 février 2019	13 h 30	En salle, à Montréal

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> M ^{me}
Nom de famille	
Prénom	
Entreprise ou organisme	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Téléphone	
Courriel	

Modalités de paiement

- Paiement en ligne ou électronique
 Chèque ci-joint fait à l'ordre de Retraite Québec

Une fois ce formulaire rempli, retournez-le par courriel à rcrformation@retraitequebec.gouv.qc.ca ou postez-le avec votre chèque à l'adresse suivante :

Retraite Québec
 Direction des régimes complémentaires de retraite
 Case postale 5300, succ. Terminus
 Québec (Québec) G1K 0G4

La date limite d'inscription est le **31 janvier 2019**.